



COMMUNE de LE CUIING

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 19/09/19 – 19h

Convocation du 06/09/2019

Présents : N. Lacroix, P. Vincent, A. Cier, E. Conques, D. Dupuy, D. Calatraba (absent jusqu'à 19h30), M. Perronnet, D. Loubet.

Absent : T. Cauhapé (excusé), R Dubarry, S. Léon.

Secrétaire de séance : M. Perronnet

1. Compte-rendu du dernier Conseil

Pas de commentaire.

2. Point sur les subventions

• Plancher église 16422 € : accord du Conseil Départemental pour 3285,40 € (20%)
Pour rappel : accord DETR (4927€ ; 30%)

• Plancher école (17497 €) : accord du Conseil Départemental pour 6998,80 € (40%).

• Aire de jeux (80000€) : accord du Conseil Départemental pour démarrer les travaux mais pas de montant communiqué.

Accord de la 5C pour 12 000€.

Les travaux de l'aire de jeux commenceront début octobre.

3. Devis chemins

Nous avons reçu le devis du SIVOM pour la réparation d'une partie du chemin de la Biroque : 5200€.

Ce devis comprend également une estimation pour arranger 2 chemins non goudronnés à Cauhapé :

- chemin rural dit de Bararon : 19 300 €
- chemin rural dit du Cap de la rive : 10 300 €

Ces chemins ne peuvent pas être pris en compte dans le pool routier car ce sont des chemins ruraux donc aucune subvention du Conseil départemental et de la 5C.

Nous allons donc demander des devis à des sociétés privées pour comparer les prix.

4. Travaux supplémentaires École

Une fois, l'école vidée de ses meubles, affiches aux murs, ..., il a été nécessaire de repeindre les murs et le plafond. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 3533,62 €HT.

Les rideaux seront également changés.

5. Agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu du 16/01 au 15/02/2020. Un agent recenseur devra réaliser ce recensement.

Le maire propose, comme cela a été fait en 2015 :

- de créer un emploi non titulaire pour la période du 02/01/2020 au 18/02/2020 pour tenir compte du temps de formation et du temps de préparation avant et après la période de recensement
- un salaire de 1500 € nets. Ce salaire inclut les frais de déplacement et les séances de formation.
- de confier cette mission à Sylvie Gaillard qui l'avait réalisé avec succès en 2015.

Vote du Conseil :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

6. Parcelles à adjuger en 2019

- Adjudications 2019 :

15 parcelles sont à adjuger en 2019 car adjudgées en 2010. 3 nouvelles parcelles ont été rendues par les locataires.

Pour ces 3 parcelles qui étaient rattachées aux maisons, il est convenu que ces parcelles redeviennent disponibles et ne seront pas attribuées aux futurs propriétaires dans le cas d'une vente de la maison.

Ces 3 parcelles situées à La Coumère (D338), Lourmaigne (A44) et Casse de la Croux (D375-376) sont au prix de 20 €. La parcelle située Casse de la Croux est un bois et ne sera donc pas adjudgée.

Le Maire rappelle que les parcelles disponibles ne peuvent pas être attribuées à un locataire sans adjudication.

Pour les 2 autres parcelles, le Maire propose d'augmenter le prix de la location à 80 € pour la parcelle de La Coumère D338 (74,01 a) et 45 € pour la parcelle de Lourmaigne A44 (36,60 €).

La réunion pour les adjudications aura lieu au mois de novembre.

Vote du Conseil :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

- Cahier des charges :

Une clause sera rajoutée dans le cahier des charges concernant l'entretien du bien loué et la détérioration des biens voisins.

Lecture de la proposition de clause.

Vote du Conseil :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

7. Décisions modificatives

Plusieurs achats n'étaient pas prévus au budget :

- Reprise des concessions – Cimetière

Les travaux de reprise ont eu lieu début juillet. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires car plusieurs tombes comportaient plusieurs cercueils au lieu de 1 comme prévu.

La facture supplémentaire s'élève à 8315 €HT.

16 concessions sont disponibles à la vente dans l'ancien cimetière.

- École : les travaux de peinture n'étaient pas prévus.
- Mairie : achat d'un vidéo projecteur

Ces dépenses n'avaient pas été comptabilisées au budget. Pour régulariser ces coûts, nous devons délibérer sur une DM comme suit :

	Total budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	247 339 €	0 €	20 561 €	267 900,24 €
21 Immobilisations corporelles	207 000 €	0 €	20 561 €	227 561,00 €
Total général des recettes d'investissement	247 399,24 €	0 €	20 561 €	267 960,24 €
021 virement de la section de fonc.	223 874,16 €	0 €	20 561 €	244 435,16 €
Total général des dépenses de fonctionnement	564 712,91 €	-20 561 €	20 561 €	564 712,91 €
011 Charges à caractère général	215 086,75 €	-20 561 €	0 €	194 525,75 €
0213 Virement à la section d'invest.	223 874,16 €	0 €	20 561 €	244 435,16 €

Vote du Conseil :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

8. Modification du poste de G. Boudes

Suite au transfert de la compétence Petite Enfance / Périscolaire à la 5C, Ghislaine réalise 60,4% de son temps de travail pour la 5C avec un contrat de travail 5C.

Cette diminution du temps de travail pour la commune a nécessité une demande d'accord du Comité Technique du Centre de Gestion.

Afin de valider cette diminution au niveau communal, à compter du 1er septembre, nous devons valider une délibération supprimant l'emploi avant transfert (24h) et créant un emploi avec la nouvelle durée hebdomadaire soit 9h50 centième.

Vote du Conseil :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

9. Mise à disposition de P. Caubapé auprès de la 5C

Suite au transfert de la compétence Petite Enfance / Périscolaire à la 5C, Pili réalise 61% de son temps de travail pour la 5C (ramassage scolaire) via une mise à disposition auprès de la 5C. C'est la 5C qui organise le travail de Pili.

La commune continue à verser le salaire de Pili mais est remboursée par la 5C.

Pili a validé cette nouvelle organisation. Une convention de mise à disposition sera signé entre la commune et la 5C.

Cette mise à disposition a nécessité une demande d'accord à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

Vote du Conseil :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

10. CLECT Petite Enfance et Voirie

• CLECT Petite Enfance/Périscolaire

La charge Garderie/Ramassage scolaire a été évaluée et coûte 22 767 € :

- charges à caractère général (eau, électricité, produits d'entretien, ...) : 2 541 €
- charges de personnel – Ghislaine (60,4% du temps de travail) : 12 580 €
- charges de personnel – Pili (61% du temps de travail) : 8 746 €
- Recettes – Fonds de l'État pour réforme rythmes scolaires : 1 100 €

Cette évaluation des charges a été évaluée pour toutes communes des secteurs de Boulogne et Montréjeau pour un montant total de 373 674 €. Le rapport de la CLECT (slides concernant la commune) a été distribué et commenté en séance.

Cette évaluation a été validé par la CLECT en date du 05/09/2019,

Au niveau communal, nous devons approuver le rapport de la CLETC, approuver le calcul du transfert de charges pour la compétence Périscolaire et valider que ce transfert aura un impact sur les attributions de compensation des communes concernées.

Vote du Conseil :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

- **CLECT Voirie**

La CLECT du 09/07/19 a validé la répartition des charges transférées pour la voirie selon les modalités de la délibération du Conseil Communautaire du 30/11/17.

Les principes adoptés dans la délibération du Conseil Communautaire du 30/11/17 sont les suivants :

- prise en charge par la Communauté des Communes d'une partie du coût des travaux de pool voirie à concurrence de 25%
- prise en charge par le Communauté des Communes des charges de fonctionnement
- retenue pour notre commune sur les Attributions de Compensation de la somme de 2500 €.

Le rapport de la CLECT (slides concernant la commune) a été distribué et commenté en séance. Pour la commune, le montant de la nouvelle Attribution de Compensation qui sera versée par le 5C sera de 17 072 € soit l' Attribution de Compensation actuelle 19 572 € - 2500€ (part de la commune pour le pool).

Au niveau communal, nous devons approuver le rapport de la CLETC du 09/07/19, approuver le nouveau montant d'attribution de compensation pour la commune (19 572 €) et que ce transfert aura un impact sur les attributions de compensation des communes concernées en 2019.

Vote du Conseil :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

11. Points divers

Arrêt maladie : Ghislaine est malade depuis le 27/8 jusqu'au 06/10. Pour la cantine, elle est remplacée par Pili qui sera payée en heures complémentaires.

Garderie : La 5C a décidé de fermer la garderie à 18h au lieu de 17h45 et d'ouvrir la garderie le mercredi matin de 12h15 à 12h45.

Bulletin d'information : Il sera distribué d'ici quelques jours.

Tableaux pour la mairie réalisés par les enfants de la ferme de Pama : Marjorie propose la restitution des tableaux un après-midi pendant un week-end. OK avec cette proposition. La Mairie organisera un goûter lors de cette restitution et conviera les membres du Conseil.

Fin du Conseil : 19h55